



**COMITE SYNDICAL
ASSEMBLEE GENERALE
27 JUIN 2019 – 19h00**

Présents : Yves THEBAULT, Paul LEVILAIN, Xavier GEORGEAULT, Christian LEPRETRE, Philippe HELO, Joseph SIMONNEAUX, Jean-Claude BOURGEAULT, Patrick DERVAL, Norbert SAULNIER, Sylvana BIGOT, Elif RICAUD, Joël GARCIA, Loïc LERAY (en suppléance de Jean SZOT), Madeleine GUILLONNET, Rémi PITRE, Jean-Marc MALDONADO, Bernard BOULAIS (en suppléance de Jean-Paul TROUBOUL), Carole LETOURNEL, Jacqueline SOLLIER, Catherine LUCAS, Thierry LASALLE, Didier LE CHENECHAL, Jean-Marie PRINCEN, Guy RINFRAY, Jean-Michel GAUDICHON, Yvon MELLET, Pierre-Yves REBOUX.

Absents/excusés : Léon BONBOIS, Christèle GOUR, Robert PERROT, Daniel GENDROT, Loïc SIRODOT, Annick LERAY, Nadine DREAN, Bernard CHAUVIN, Christophe PLOTEAU, Joël SIELLER, Jean-Claude LUNEL, Christine GARDAN, Arlette BRIEUC, Gilles LEFEBVRE, Gilbert MENARD, Albert RAFFEGEAU, Patrick BERTIN, Pascal GUERRO, Sébastien GLO, Eric BOURASSEAU, Christine PERCHER, Bernard TIREL, Marie-Thérèse MONVOISIN, Christina CHOPIN, Laurent LE GUEHENNEC, Annie MOUTEL, Dominique MENAND, Bernard AMICE.

Pouvoir(s) : Christèle GOUR à Joseph SIMONNEAUX, Daniel GENDROT à Jean-Claude BOURGEAULT, Joël SIELLER à Sylvana BIGOT, Nadine DREAN à Pierre-Yves REBOUX.

Assistai(en)t à la réunion : Joël REGNAULT, Président du Conseil de développement

Secrétaire de séance : Patrick DERVAL

Le Président procède à l'**appel** des membres. Le **quorum** étant **atteint**, il proclame la **validité** de la **séance**. Le Président **énumère** ensuite les **affaires** à l'**ordre du jour** et précise qu'il convient tout d'abord de **désigner** un **secrétaire de séance**. Monsieur **Patrick DERVAL** est **désigné** et **accepte**.

Ordre du jour

- Adoption du **procès-verbal** du **Comité syndical/Assemblée générale du 14 mars 2019**

- Schéma de Cohérence territorial (SCoT) :**
 - **SCoT exécutoire** depuis le 28 avril 2019
 - **« Nouveau » recours contentieux** de l'association « **LA PUCE** » - Demande d'**abrogation** du **SCoT** approuvé le **21 février 2019**
 - **Contrôle** du respect des **Autorisations d'Exploitation Commerciale (AEC)**
 - **Etude « commerce »** du **Pays de Rennes**
 - **Atelier InterSCoT 35 « Mobilités »**
 - **Breizh COP** : les ateliers du **SRADDET**

- Urbanisme, foncier, habitat :**
 - **Suivi de l'activité** du service d'Application du Droit des Sols (**ADS**)
 - **Promotion** du service de **Conseil en Urbanisme Partagé**
 - **Partenariat IAUR / Pays des Vallons de Vilaine** : atelier « **Projet Urbain et Architectural** »

- Contractualisation Europe-Région-Pays :**
 - Préparation d'une **candidature** au futur **contrat de partenariat 2021-2027** : courrier au **Président de la Région Bretagne**
 - **Point sur la fin de programmation** des **Fonds Régionaux Territorialisés (FRT)**
 - **Désignation d'un membre** au **CUP** (*en remplacement de Franck NOEL*)

- Transition énergétique :**
 - **Conseil en Energie Partagé (CEP)** - Continuité du service via le Pays après le retrait du **CD35**
 - **Point sur l'éolien** sur le territoire du **Pays des Vallons de Vilaine**
 - **Finalisation** du programme **TEPcv** et communication

- Tourisme :**
 - **Déclinaison locale** du **plan d'actions 2019-2021** au sein de la **Destination Touristique (DT)** « **Rennes et les portes de Bretagne** »

- Informations et questions diverses :**
 - **Etude de faisabilité** pour la mise en place d'un **SIG mutualisé** : autorisation du **Président à signer le marché**

- Conseil de développement :**
 - **Intervention de Joël REGNAULT**, Président du CD de Pays

▪ SCoT exécutoire depuis le 28 avril 2019 :

Le SCoT révisé et **approuvé** le **21 février 2019** est désormais **exécutoire**, depuis le **28 avril dernier**.

Après reproduction, le SCoT sera **transmis**, en application de l'article L 143-27 du Code de l'urbanisme :

- aux **Personnes Publiques Associées** ;
- aux **EPCI** compétents en matière de PLU ;
- et aux **communes**.

L'intégralité du **dossier** de SCoT est d'ores-et-déjà disponible sur le **site internet du Pays**.

▪ « Nouveau » recours contentieux de l'association « LA PUCE » - Demande d'abrogation du SCoT :

L'association « **LA PUCE** » a déposé un « **nouveau** » **recours contentieux** auprès du **Tribunal Administratif** de Rennes le **18 avril 2019**, demandant l'**annulation** de la **délibération** du **21 février 2019** adoptant le nouveau SCoT. Les **arguments développés** sont **similaires** au **recours contentieux** déjà déposé sur le **précédent SCoT**.

Un **mémoire en défense**, qui sera lui aussi similaire à celui d'ores-et-déjà déposé, est en cours de préparation par le **cabinet d'avocats COUDRAY**.

▪ Contrôle du respect des Autorisations d'Exploitation Commerciale (AEC) :

La **loi ELAN** améliore la procédure de **contrôle du respect des AEC** par les porteurs de projets. Un mois avant la date d'ouverture de son projet au public, le bénéficiaire de l'autorisation d'exploitation commerciale devra désormais transmettre au Préfet, au Maire et au Président de l'EPCI compétent, un **certificat**, établi à ses frais, par un organisme habilité par le Préfet et attestant :

- soit du **respect** par son projet de l'**AEC** qui lui a été **délivrée**,
- soit de l'absence de nécessité pour celui-ci d'obtenir une autorisation d'exploitation commerciale, en application des articles L. 752-1-1 et L. 752-2 du code de commerce.

Cette disposition est destinée à permettre de vérifier a posteriori le respect de l'autorisation par le demandeur, ainsi que des engagements qu'il aurait pu prendre tardivement devant la commission.

L'article L. 752-23 du code de commerce précise également qu'en l'absence de délivrance du certificat susvisé, dans le délai prescrit, l'exploitation des surfaces de vente sera réputée illicite.

Enfin, en **cas d'exploitation** de surfaces de vente **illicites**, l'article susvisé a été réécrit pour **transformer** ce qui n'était auparavant qu'une **faculté pour le Préfet, en obligation**. Ainsi, la loi prévoit que le Préfet doit obligatoirement mettre en demeure l'exploitant de surfaces de vente irrégulières de les fermer au public dans un **délai de trois mois** à compter de la transmission à ce dernier du **constat d'infraction**. La faculté d'établissement du constat d'infraction est par ailleurs **élargie** aux agents **habilités par la commune ou par l'EPCI** s'il est compétent.

A défaut, le Préfet devra prendre un arrêté ordonnant la fermeture des dites surfaces, dans un délai de quinze jours, jusqu'à leur régularisation effective, assorti d'une astreinte journalière de 150 € maximum par mètre carré de surface de vente irrégulièrement exploité.

Ces dispositions nécessitent d'être précisées par un **décret d'application**, lequel devrait, selon la Direction générale des entreprises (DGE), intervenir au **printemps 2019**.

Après débat, le Comité syndical s'accorde sur la nécessité d'attendre la publication de ce décret avant d'envisager une intervention sur le(s) cas d'exploitation de surfaces de vente illicites repéré(s). Un point de vigilance sera également mis sur le contrôle du respect des AEC par les porteurs de projets, notamment sur les différents engagements pris lors des passages en CDAC.

▪ **Etude « commerce » du Pays de Rennes**

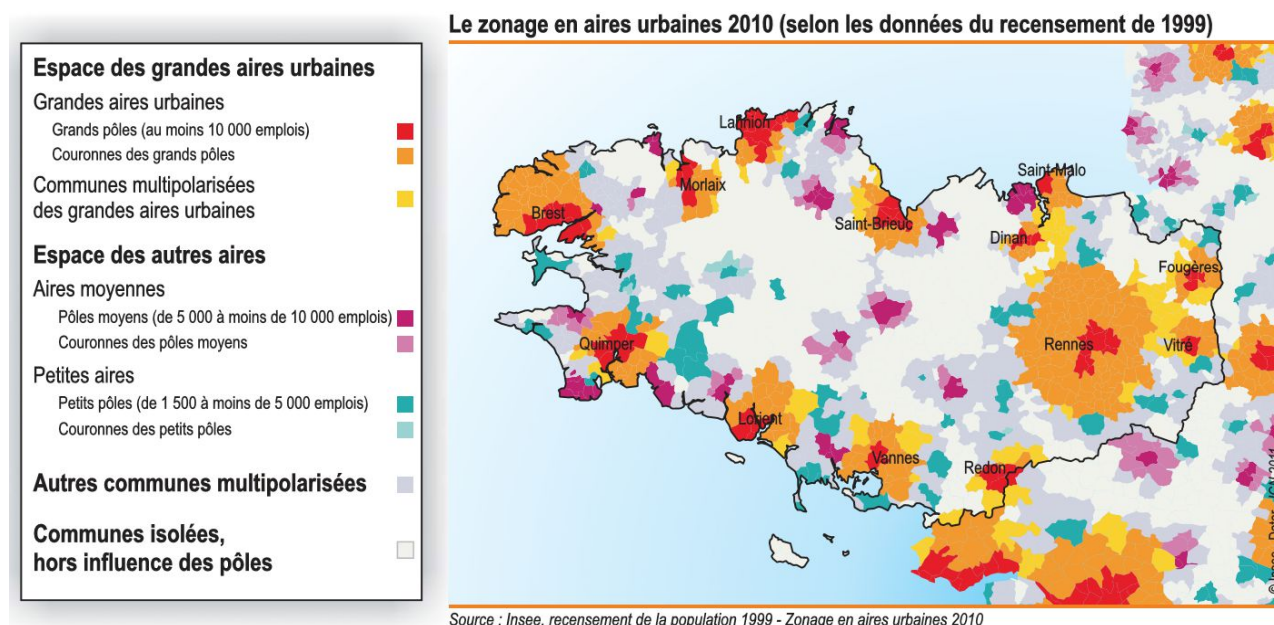
Le 4 mars dernier, André CROCQ, Président du Pays de Rennes, a organisé une réunion avec le Pays de Brocéliande et le Pays des Vallons de Vilaine au sujet du lancement de leur étude « commerce ».

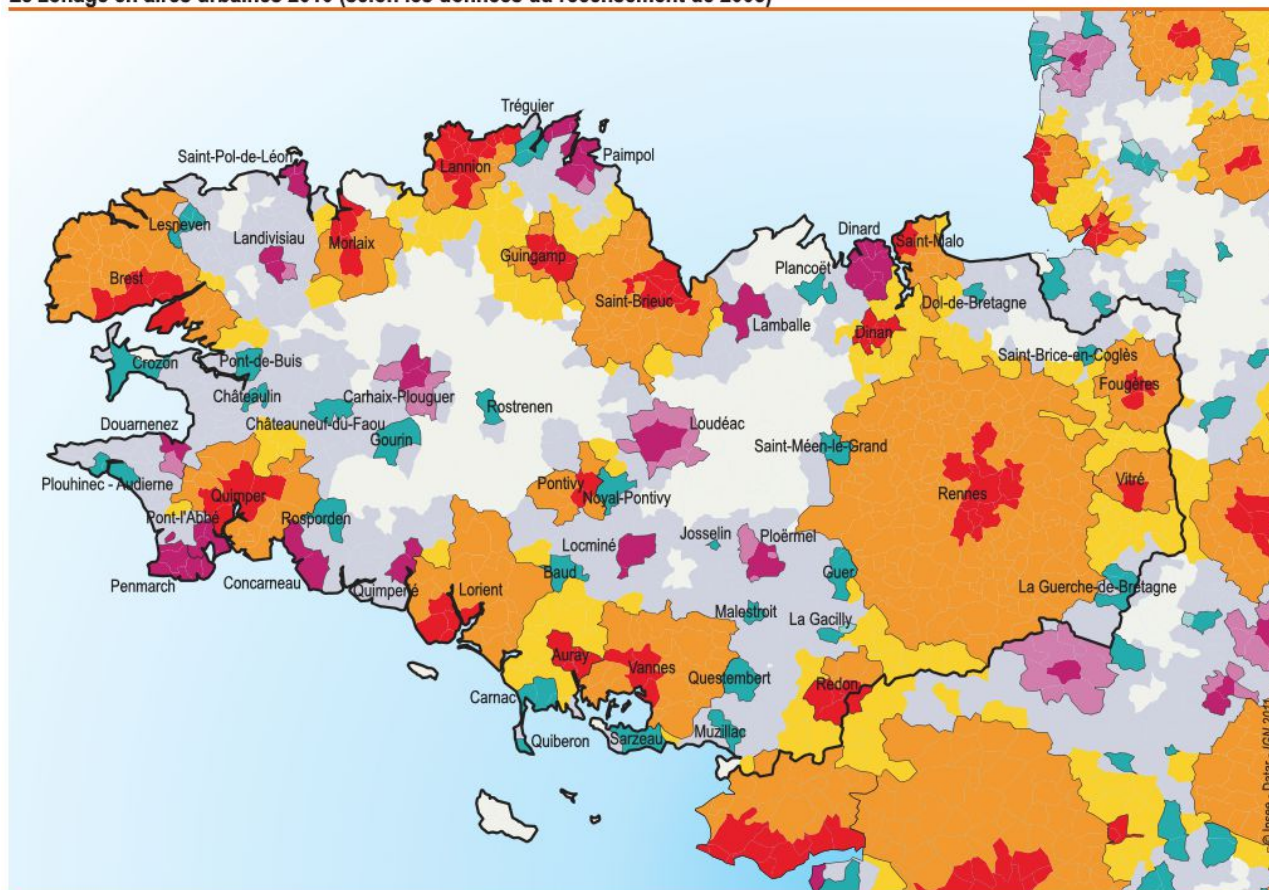
Cette étude comporte les phases suivantes :

- analyse de l'offre et de la demande ;
- évaluation des potentiels selon différents scénarios ;
- et propositions de structuration commerciale du Pays de Rennes.

Le Pays de Rennes souhaite **associer** les territoires de **l'aire urbaine** de Rennes à cette étude. Il s'agit de nous **intégrer** à la **gouvernance** de l'étude (invitation et participation à certaines réunions, CoTech, etc.). Un autre **enjeu** consiste à partager des **données** et éléments d'**analyse** homogènes sur nos territoires.

Les aires d'influence des villes





Source : Insee, recensement de la population 2008 - Zonage en aires urbaines 2010

▪ **Atelier InterSCoT 35 « Mobilités » :**

Un premier atelier s'est tenu le **vendredi 24 mai dernier** dans les locaux de l'AUDIAR à Rennes. L'ordre du jour était le suivant :

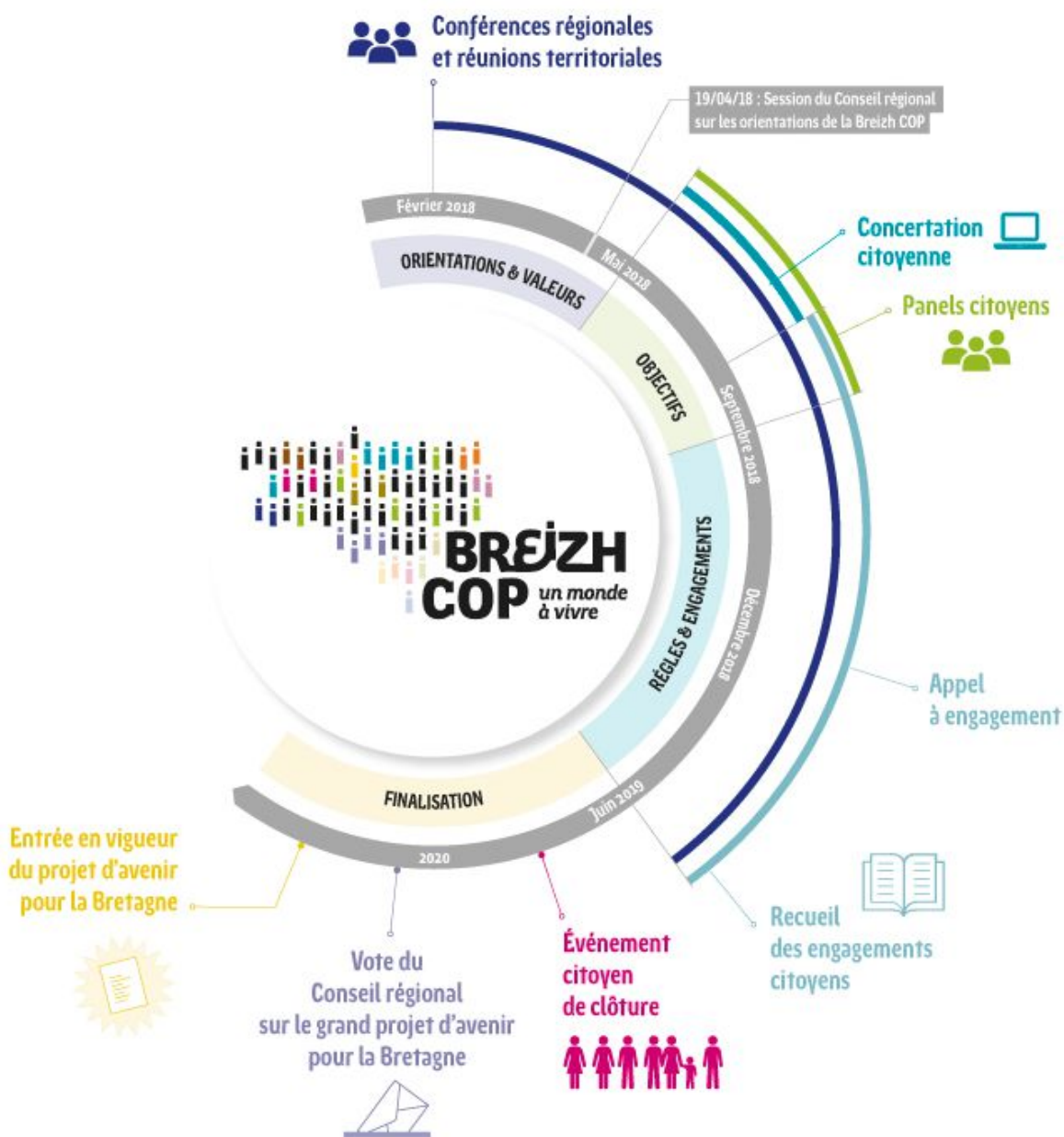
- **Présentation des résultats de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD) 2018**, menée à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine.
Cette présentation s'est attachée, en retravaillant les données issues de l'EMD, à mettre en avant les résultats sur les pratiques des déplacements des habitants à l'échelle du département, ainsi que les liens existants entre les Pays et les déplacements intra SCoT.
- **Focus sur la pratique du co-voiturage**
Pour approfondir la problématique des mobilités alternatives à la voiture solo, les principaux résultats de l'étude sur le co-voiturage menée en 2018 ont été présentés (état des lieux des infrastructures, profil des co-voitureurs, mise en perspective de la pratique du co-voiturage et pistes d'action et limites du développement de cette pratique).
- **Échanges avec Jean-Jacques Bernard, Vice-Président en charge des mobilités à Rennes Métropole**
*En lien avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de Rennes Métropole en cours d'élaboration, un temps important a été consacré pour échanger avec Jean-Jacques Bernard sur les **inter-relations en termes de mobilités entre les territoires de l'aire urbaine élargie** et l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine.*

Il est proposé que le **groupe de travail « mobilités »** du Pays, réunissant les 2 commissions mobilités des EPCI, se réunisse prochainement afin de travailler à une

contribution du territoire lors de l'**enquête publique du PDU**, qui se déroulera entre août et septembre prochain.

▪ **Breizh COP : les ateliers du SRADDET :**

Laurence Fortin, Vice-présidente de la Région Bretagne chargée de l'aménagement territorial, a **souhaité aller à la rencontre des Présidents d'EPCI, de Pays et de SCoT afin d'échanger avec eux sur les objectifs, les engagements de la Breizh Cop** et les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**). Ce temps d'échanges, auquel tous les membres du Bureau étaient conviés, s'est déroulé le jeudi 16 mai dernier sur le Pays des Vallons de Vilaine.



Avant d'entrer dans la dernière phase (finalisation), une **semaine de travail** était programmée au Palais des congrès de **Saint-Brieuc**, entre le 3 et le 7 juin 2019, avec deux moments particulièrement importants, réservés aux **collectivités** :

- la journée du **3 juin** « **les ateliers du SRADDET** » : **travail sur les règles à intégrer**, auquel le Pays des Vallons de Vilaine a participé ;
- et l'après-midi du **7 juin** « **les collectivités s'engagent** » : **restitution des échanges**.

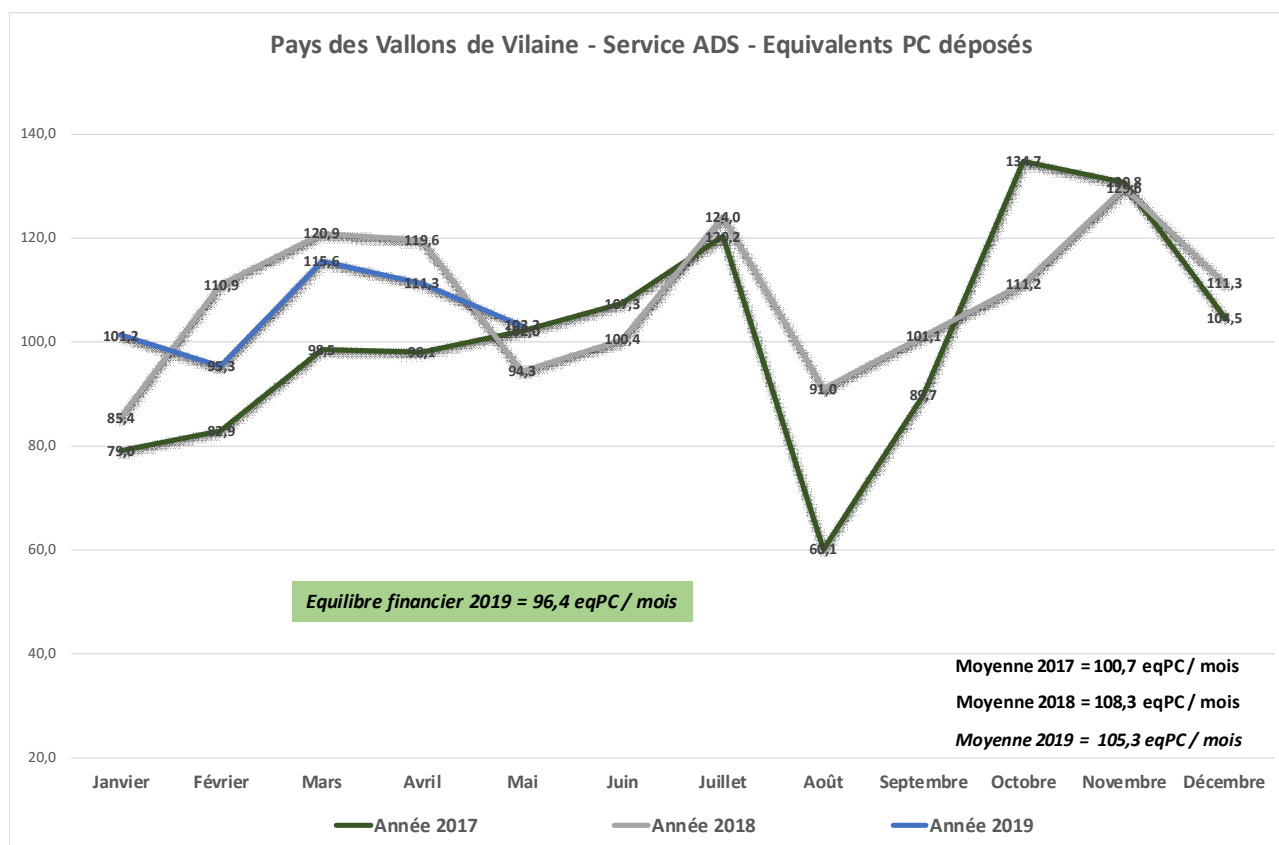
Il conviendra de **suivre** les résultats et les **propositions finalisées** des règles du **SRADDET**. En effet, ces règles seront **opposables** à nos différents **documents d'urbanisme** (SCoT, PLU(i)).

Le Président précise que la future contractualisation (cf. infra) devra respecter les objectifs de la Breizh Cop. Il sera important de garder ces éléments à l'esprit tout au long du travail de préparation de la candidature.

Urbanisme, foncier, habitat

▪ Suivi de l'activité du service d'Application du Droit des Sols (ADS) :

PAYS DES VALLONS DE VILAINE - SERVICE ADS						
Equivalents PC déposés						
	Année 2017	Année 2018	Ecart n/n-1	Année 2019	Ecart n/n-1	Ecart n/n-1
Janvier	79,0	85,4	8,1%	101,2	18,5%	-0,8%
Février	82,9	110,9	33,8%	95,3	-14,1%	
Mars	98,5	120,9	22,7%	115,6	-4,4%	
Avril	98,1	119,6	21,9%	111,3	-6,9%	
Mai	102,0	94,3	-7,5%	103,2	9,4%	
Juin	107,3	100,4	-6,4%		-100,0%	
Juillet	120,2	124,0	3,2%		-100,0%	
Août	60,1	91,0	51,4%		-100,0%	
Septembre	89,7	101,1	12,7%		-100,0%	
Octobre	134,7	111,2	-17,4%		-100,0%	
Novembre	130,8	129,6	-0,9%		-100,0%	
Décembre	104,5	111,3	6,5%		-100,0%	
Moyenne par mois	100,7	108,3	7,6%	105,3	-2,8%	
TOTAL AN	1207,8	1299,7	7,6%	526,6	-59,5%	



Pays des Vallons de Vilaine		
Activité ADS par commune (hors CUa) - ANNEE 2018		
COMMUNES	Equivalents PC déposés en 2018	%
BAIN DE BRETAGNE	131,6	6,9%
CHANTELOUP	54,5	2,9%
CREVIN	43,6	2,3%
ERCE EN LAMEE	24,4	1,3%
GRAND-FOUGERAY	63,7	3,3%
LA BOSSE DE BRETAGNE	15,0	0,8%
LA COUYERE	10,4	0,5%
LA DOMINELAIS	33,2	1,7%
LA NOE BLANCHE	24,9	1,3%
LE PETIT FOUGERAY	40,0	2,1%
LE SEL DE BRETAGNE	27,6	1,4%
PANCE	25,7	1,3%
PLECHATEL	95,1	5,0%
POLIGNE	27,0	1,4%
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	24,3	1,3%
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	25,2	1,3%
SAULNIERES	27,8	1,5%
TEILLAY	36,1	1,9%
TRESBOEUF	33,2	1,7%
Sous-total BpLC	763,3	39,9%
BAULON	60,6	3,2%
BOURG DES COMPTES	80,7	4,2%
BOVEL	12,2	0,6%
GOVEN	77,6	4,1%
GUICHEN	333,0	17,4%
GUIGNEN	141,4	7,4%
GUIPRY-MESSAC	175,7	9,2%
LA CHAPELLE BOUEXIC	38,7	2,0%
LASSY	55,8	2,9%
LOHEAC	23,1	1,2%
LOUTEHEL	-	0,0%
ST-MALO DE PHILY	32,4	1,7%
ST-SENOUX	50,0	2,6%
VAL D'ANAST	66,2	3,5%
Sous-total VHBC	1 147,4	60,1%
TOTAL PAYS	1 910,7	100,0%
PART INSTRUCTION PAYS	1 312,8	68,7%
PART INSTRUCTION COMMUNES	597,9	31,3%

▪ **Outils pratiques : création de guides pour les différentes autorisations d'urbanisme :**

Suite à la **rencontre** des services d'urbanisme d'ADS à Pléchéâtel, il avait été convenu de mettre en place un certain nombre d'**outils pratiques**, dont la **création de guides** pour les différentes autorisations d'urbanisme (attendu des différentes pièces, exemples, etc.).

3 guides des principales - *ou plus courantes* - autorisations d'urbanisme ont été réalisés :

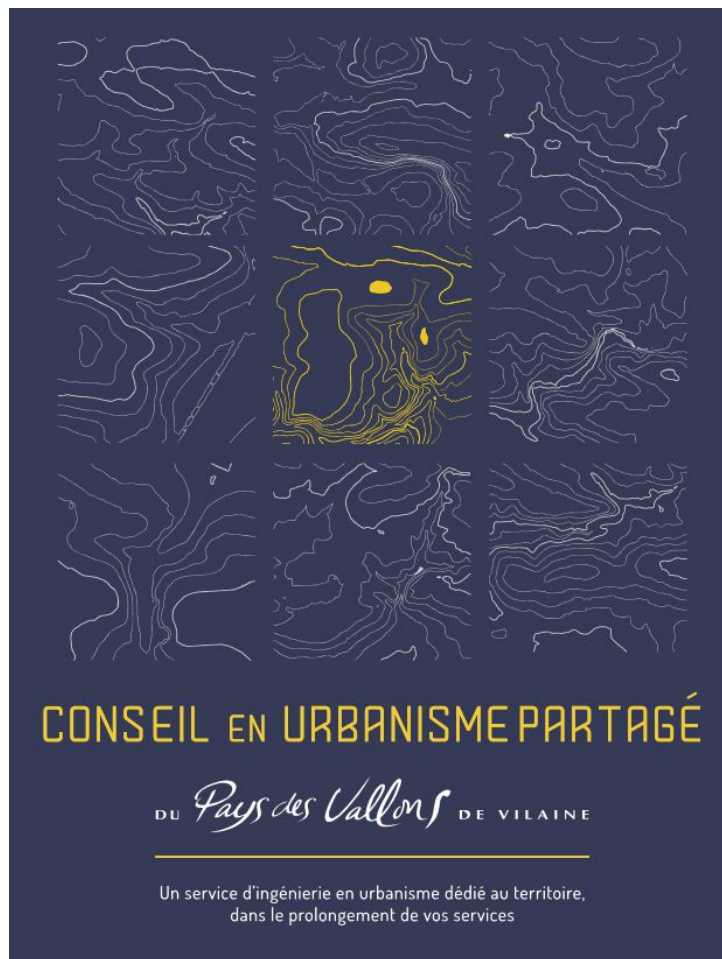
- **Guide du Permis de Construire pour une Maison Individuelle (PCMI)** et/ou ses annexes, comprenant ou non des démolitions ;
- **Guide de la Déclaration Préalable (DP)** à la réalisation de **constructions et travaux** non soumis à permis portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ;

- **Guide de la Déclaration Préalable (DP)** Lotissements et autres **divisions foncières** non soumis à permis d'aménager.

Ces guides seront **diffusés très prochainement à l'ensemble des communes**. Nous pourrions poursuivre ensuite le travail de mise au point d'une **fiche de liaison communes/service ADS**, en questionnant celle expérimentée avec quelques communes, notamment sur la pertinence de certaines informations, afin de généraliser cet outil sur l'ensemble du territoire.

- **Promotion du service du service de Conseil en Urbanisme Partagé :**

Un document de présentation et promotion du service a été travaillé et sera adressé prochainement à l'ensemble des partenaires, notamment les Maires et DGS des communes.



- **Partenariat IAUR / Pays des Vallons de Vilaine : atelier « Projet Urbain et Architectural » :**

L'atelier « Projet Urbain et Architectural » s'inscrit dans le cadre des partenariats développés entre le master Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI) de l'Université Rennes 2, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne et Sciences Po Rennes, fédérés au sein de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes (IAUR).

Des missions d'expertise sont confiées à des étudiants architectes de 5^{ème} année et urbanistes en master 2 (groupe de 25 à 30 étudiants), sous la forme d'ateliers, encadrés par des enseignants-chercheurs et des professionnels de l'intervention sur les territoires.

Ces ateliers prennent appui sur des territoires divers et le Pays des Vallons de Vilaine a retenu l'attention de l'IAUR. Des « terrains d'étude » doivent être identifiés pour cet atelier. Les pôles de bassin de Bain-de-Bretagne et Guichen ont été proposés, du fait de leur statut dans l'armature territoriale du SCoT et des enjeux liés. Le pôle de proximité de La Noë-Blanche a également été proposé, étant donné l'articulation opportune avec l'étude de revitalisation en cours sur la commune. Les communes concernées ont donné leur accord et des secteurs d'études ont été identifiés.

Ces études se dérouleront de septembre/octobre 2019 à février/mars 2020. Les différents livrables (rapports, supports de présentation, notices de projets, maquettes, panneaux d'exposition) sont bien entendu remis à l'issue des ateliers et feront l'objet d'une restitution plus large à l'échelle du Pays. Une indemnité, de l'ordre de 5000€ prévue au budget du Pays, est à verser à l'IAUR pour couvrir les frais générés par ces études. Si cette expérience est positive, elle pourrait être reconduite.

Contractualisation Europe-Région-Pays

▪ Préparation d'une candidature au prochain Contrat de partenariat 2021-2027 :

Un **courrier, co-signé des Présidents d'EPCI**, a été adressé au **Président de la Région Bretagne** pour le futur Contrat de partenariat. Il questionne aussi le Président sur une éventuelle enveloppe transitoire pour 2021 (cf. infra).

Objet : **Contrat de partenariat Europe/Région Bretagne/Pays des Vallons de Vilaine**
Période post 2020

Monsieur le Président,

Pour la période 2014-2020, dans le cadre de sa stratégie de territorialisation des fonds, la Région Bretagne s'appuie sur les Pays - et l'association des îles du Ponant -, grâce aux Contrats de partenariat, pour soutenir les projets de développement des territoires et, par la même, de la Bretagne toute entière.

Depuis 2014, le Pays des Vallons de Vilaine, riche de ses deux communautés de communes - Vallons de Haute Bretagne Communauté et Bretagne porte de Loire Communauté - et de ses 38 communes, a su mobiliser les énergies sur le terrain. Les fonds régionaux et européens territorialisés, intégrés à notre Contrat de partenariat, ont déjà permis de soutenir de nombreux projets - plus de 70 -, tant publics que privés.

Pour la période post 2020, nous tenions à vous informer que les conseils communautaires de Bretagne porte de Loire Communauté et de Vallons de Haute Bretagne Communauté ont d'ores et déjà acté, par des votes à l'unanimité, leur volonté commune de bâtir un Contrat de partenariat à l'échelle et par le biais du Pays des Vallons de Vilaine, en lien et partenariat privilégié avec les EPCI. Une consultation, ouverte à l'ensemble des parties prenantes, a été lancée sur notre territoire et illustre cette dynamique de co-construction. Sur un territoire cohérent de plus de 75 000 habitants, qui vient d'approuver son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son périmètre élargi, il est important pour nous de renforcer les coopérations existantes et de conforter notre armature territoriale, en stabilisant nos périmètres, fortement impactés ces dernières années. Bien entendu, cela n'empêche(ra) pas des coopérations interterritoriales sur certains sujets ou thèmes, comme nous pouvons d'ores-et-déjà le faire par exemple au sein de la Destination touristique « Rennes et les portes de Bretagne ».

Par ailleurs, face à l'achèvement proche de la programmation 2014-2020, et aux demandes légitimes des porteurs de projet de visibilité, nous souhaitons vous alerter sur la jonction du présent Contrat de partenariat avec le prochain. Entre le Contrat de pays 2006-2012 et le Contrat de partenariat 2014-2020, la jonction s'était faite en 2013 grâce à une enveloppe dite transitoire. Ce système avait permis d'assurer une continuité et une lisibilité dans l'action de la Région Bretagne en faveur de ses territoires. C'est pourquoi nous nous permettons de vous questionner, Monsieur le Président, sur votre intention de mettre en place une telle enveloppe, ou tout autre dispositif pour la période post 2020.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Président de Bretagne
porte de Loire Communauté,

Yvon MELLET



Le Président de Vallons de
Haute Bretagne Communauté,

Joël SIELLER



Le Président du Pays
des Vallons de Vilaine,

Pierre-Yves REBOUX

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**
12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
P⁰⁵ 09051 - 35580 GUICHEN



▪ **Point sur la fin de programmation des Fonds Régionaux Territorialisés (FRT) :**

Le dernier Comité Unique de Programmation (CUP) s'est déroulé le **mardi 28 mai 2019 à Mernel**.

4 projets ont été soumis à l'examen du CUP et ont été approuvés :

- ✓ **Projet de « Festival « Un soir sur l'Île » »,** porté une association domiciliée à GUIPRY-MESSAC
Fonds LEADER (2) : 7 049,00 €
- ✓ **Projet d'« Installation d'un espace multisports »,** porté par la commune de SAINT-MALO-DE-PHILY
Fonds LEADER (6) : 13 893,20 €
- ✓ **Projet de « Rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement touristique »,** porté par la commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC
Fonds LEADER (2) : 30 000,00 €
- ✓ **Projet de « Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour 5 ERP »,** porté par la commune de BAULON
Fonds ITI FEDER (3.1.1) : 118 436,00 €

Un point a également été réalisé sur les Fonds Régionaux Territorialisés (FRT). Dans un contexte de **fin de programmation**, des arbitrages et un **remaquettage** seront nécessaires et devront respecter les grands principes suivants :

- ne pas dénaturer la philosophie initiale et l'économie générale du contrat ;

- et respecter les grands équilibres du contrat, notamment de répartition des enveloppes sur le territoire.

CONTRAT DE PARTENARIAT 2014-2020 - EUROPE/REGION BRETAGNE/PAYS DES VALLONS DE VILAINE		
Fonds	Priorité/Fiche action	Reste à programmer (après le CUP 28/05/2019)
FRT 2014/2020	P1 : Accompagner les mutations économiques et soutenir la création d'emplois locaux	120 000,00 €
	P2 : Concilier la dynamique du territoire avec la préservation de son identité	22 324,00 €
	2.1 : Revitalisation des centres bourgs	22 324,00 €
	2.2 : Accompagner les collectivités dans leur projet urbain	0,00 €
	2.3 : Développer, promouvoir et coordonner le tourisme et les loisirs nature	0,00 €
	P3 : Conduire la transition énergétique du territoire en réduisant l'empreinte écologique du développement et en produisant localement des ressources renouvelables	194 101,00 €
	3.1 : Accompagner la réhabilitation énergétique des équipements publics	70 276,00 €
	3.2 : Mesurer les enjeux énergétiques et climatiques du territoire, définir et soutenir un plan d'action local	23 825,00 €
	3.3 : Développer l'éco-mobilité, lutter contre l'autosolisme et favoriser l'accessibilité	100 000,00 €
	Services collectifs essentiels	101 854,00 €
TOTAL Fonds Régionaux Territorialisés (FRT)		438 279,00 €
LEADER 2014/2020	1 : Soutenir l'innovation économique, la création et la pérennisation des entreprises et de l'emploi local	40 000,00 €
	2 : Développer l'économie touristique et les loisirs nature dans le respect de l'identité du pays	191 324,79 €
	3 : Développer une agriculture de qualité et des circuits courts	40 000,00 €
	4 : Accompagner la revitalisation des centres bourgs et proposer des formes d'aménagement plus respectueuses de l'environnement	- €
	5 : Soutenir le développement de la multi modalité et des transports durables	60 000,00 €
	6 : Améliorer la qualité de vie des habitants du pays à travers l'accès au sport et à la culture	98 168,13 €
	7 : Assurer aux enfants et leurs familles de bonnes conditions d'accueil et agir pour une jeunesse active en mouvement et intégrée	73 738,97 €
	Mesure 19.3 : Coopération	80 000,00 €
	TOTAL LEADER	583 231,89 €
ITI FEDER 2014/2020	1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et culture numériques	106 049,22 €
	3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne	60 135,00 €
	3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement social	- €
	3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité	- €
TOTAL ITI FEDER	166 184,22 €	
TOTAL CONTRAT DE PARTENARIAT		1 187 695,11 €

Un **tableau** en annexe récapitule l'ensemble des **projets soutenus**, tous fonds confondus.

Il est nécessaire de tenir compte des éléments et projets suivants :

- du projet de réhabilitation TREMLIN (100 000€) porté par VHBC qui, bien qu'étant un projet à vocation économique (priorité 1), suite au CUP et après validation par la Région Bretagne, peut être soutenu via la fiche action 3.1 « Accompagner la réhabilitation énergétique des équipements publics », en opérant un transfert de fonds de la priorité 1 vers la fiche action 3.1 ;
- du projet de mobilités douces et accessibilité du centre-bourg de TEILLAY (100 000€), qui peut être soutenu sur la fiche action 3.3 « Développer l'éco-mobilité, lutter contre l'autosolisme et favoriser l'accessibilité » ;
- des projets identifiés sur la fiche action 3.1 « Accompagner la réhabilitation énergétique des équipements publics » (Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente de LASSY, Réhabilitation énergétique de la salle des sports Alain Colas à GUICHEN, ...) ;
- des projets identifiés sur l'axe « Services collectifs essentiels » qui, pour respecter l'équilibre du contrat, sont fléchés sur les communes de BpLC ;
- du projet d'étude de faisabilité d'un SIG mutualisé (15 000€) porté par le PAYS, qui peut être soutenu sur la fiche action 2.2 « Accompagner les collectivités dans leur projet urbain » ;

De nombreux projets ont été déposés (dont certains récemment) sur la fiche action 2.1 « Revitalisation des centres bourgs » pour un montant total de 557 515 € :

- VAL D'ANAST : Maison de santé pluridisciplinaire (100 000€), le 23/04/2018 ;

- SAULNIERES : Relocalisation du restaurant et aménagement d'une aire de stationnement dédiée (100 000€), le 23/11/2018 ;
- SAULNIERES : Création de liaisons douces (30 000€), le 23/11/2018 ;
- TEILLAY : Agrandissement du restaurant (27 515 €), le 03/12/2018 ;
- BAIN-DE-BRETAGNE : Réhabilitation du Boulevard Jules Jouin (100 000€), le 04/03/2019 ;
- GUIPRY-MESSAC : Aménagement de l'Avenue du Port (100 000€), le 28/03/2019 ;
- GUIPRY-MESSAC : Aménagement de la Rue Cawiesel (100 000€), le 28/03/2019.

La fiche action 2.1 « Revitalisation des centres bourgs », quasiment soldée puisqu'il reste 22 324€ de crédits, a déjà été réabondée lors du précédent remaquettage (+ 205 206€). Par ailleurs, la Région Bretagne, via les appels à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » auxquels les communes de GUIPRY-MESSAC, SAULNIERES et VAL D'ANAST ont été retenues, a contribué par ce biais à la revitalisation des centres bourgs de ces communes.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé :

- de solder la priorité 1 en opérant un transfert vers la fiche action 3.1 ;
- et de solder la fiche action 2.1 en opérant un transfert vers la fiche action 2.2 pour 15 000€ et le solde (7 324 €) vers la fiche action 3.1.

CONTRAT DE PARTENARIAT 2014-2020 - EUROPE/REGION BRETAGNE/PAYS DES VALLONS DE VILAINE		
Fonds	Priorité/Fiche action	Reste à programmer (après le CUP 28/05/2019) APRES REMAQUETTAGE
FRT 2014/2020	P1 : Accompagner les mutations économiques et soutenir la création d'emplois locaux	0,00 €
	P2 : Concilier la dynamique du territoire avec la préservation de son identité	15 000,00 €
	2.1 : Revitalisation des centres bourgs	0,00 €
	2.2 : Accompagner les collectivités dans leur projet urbain	15 000,00 €
	Etude de faisabilité d'un SIG mutualisé - PAYS	15 000,00 €
	2.3 : Développer, promouvoir et coordonner le tourisme et les loisirs nature	0,00 €
	P3 : Conduire la transition énergétique du territoire en réduisant l'empreinte écologique du développement et en produisant localement des ressources renouvelables	321 425,00 €
	3.1 : Accompagner la réhabilitation énergétique des équipements publics	197 600,00 €
	Réhabilitation TREMPLEIN - VHBC	100 000,00 €
	Projets à venir (LASSY, GUICHEN, ...)	
	3.2 : Mesurer les enjeux énergétiques et climatiques du territoire, définir et soutenir un plan d'action local	23 825,00 €
	3.3 : Développer l'éco-mobilité, lutter contre l'autosolisme et favoriser l'accessibilité	100 000,00 €
	Mobilités douces et accessibilité du centre-bourg de TEILLAY	100 000,00 €
	Services collectifs essentiels	101 854,00 €
	Projets à venir (fléchés sur BpLC)	
TOTAL Fonds Régionaux Territorialisés (FRT)		438 279,00 €
LEADER 2014/2020	1 : Soutenir l'innovation économique, la création et la pérennisation des entreprises et de l'emploi local	40 000,00 €
	2 : Développer l'économie touristique et les loisirs nature dans le respect de l'identité du pays	191 324,79 €
	3 : Développer une agriculture de qualité et des circuits courts	40 000,00 €
	4 : Accompagner la revitalisation des centres bourgs et proposer des formes d'aménagement plus respectueuses de l'environnement	- €
	5 : Soutenir le développement de la multi modalité et des transports durables	60 000,00 €
	6 : Améliorer la qualité de vie des habitants du pays à travers l'accès au sport et à la culture	98 168,13 €
	7 : Assurer aux enfants et leurs familles de bonnes conditions d'accueil et agir pour une jeunesse active en mouvement et intégrée	73 738,97 €
	Mesure 19.3 : Coopération	80 000,00 €
TOTAL LEADER		583 231,89 €
ITI FEDER 2014/2020	1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et culture numériques	106 049,22 €
	3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne	60 135,00 €
	3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement social	- €
	3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité	- €
TOTAL ITI FEDER		166 184,22 €
TOTAL CONTRAT DE PARTENARIAT		1 187 695,11 €

▪ Désignation d'un membre au CUP :

Franck NOEL, conseiller municipal à Lassy, était membre titulaire au CUP et a démissionné de ses fonctions au CUP pour des raisons professionnelles. Il convient donc de prévoir son remplacement, qui doit l'objet d'une nomination par l'Assemblée générale.

Après appel de candidature(s), seul Monsieur Jean-Marc MALDONADO (déjà membre suppléant) se porte candidat et est élu membre titulaire, à l'unanimité. Monsieur Guy RINFRAY se porte alors candidat comme membre suppléant et est élu, à l'unanimité.

Transition énergétique

▪ Conseil en Energie Partagé (CEP) - Continuité du service via le Pays après le retrait du CD35 :

CONTEXTE

Depuis 2006, le Conseil Départemental 35 porte une mission de conseil pour accompagner les collectivités dans l'amélioration énergétique de leur patrimoine (CEP : Conseil en Energie Partagé). A la demande initiale de Bretagne porte de Loire Communauté et de certaines communes, le Pays a exploré les pistes pour assurer une continuité de ce service.

- ✓ **Adhésion au CEP du CD35 = 0,35€ / habitant / an**
- ✓ L'ADEME et la Région Bretagne accompagnent la mise en place de CEP dans les territoires
- ✓ Ratio (*indicatif*) d'un poste de CEP / 35 000 à 40 000 habitants
- ✓ Aide dégressive correspondant à **50% du salaire chargé sur 3 ans (70 % - 50 % - 30 %)**
- ✓ En **conservant 20% des CEE, le Pays peut autofinancer le service, sans participation des EPCI**
- ✓ Les CEE peuvent être valorisés sur des opérations facturées au maximum un an auparavant (= « gisement » de CEE à identifier et valoriser, dès la 1^{ère} année)

MISSIONS DU CEP

Le conseiller en énergie partagé apporte ses **compétences techniques aux projets et à la gestion courante de l'énergie** de manière objective et indépendante. Sur la base du diagnostic initial des consommations d'énergie des bâtiments publics et dans la continuité des missions assurées par le Conseil Départemental, plusieurs degrés d'accompagnement seront proposés aux collectivités :

1. Accompagnement simple :

- **Diagnostic et suivi de l'existant (état des lieux du patrimoine, état et suivi des consommations, ...)**
 - ✓ Réaliser un **inventaire du patrimoine**
 - ✓ Réaliser un **bilan énergétique** personnalisé sur les 3 dernières années pour chaque commune adhérente au service
 - ✓ **Suivre annuellement les consommations et dépenses** énergétiques du patrimoine

- **Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie**
 - ✓ Identification des dépenses éligibles sur des travaux déjà effectués ou à venir
 - ✓ Montage des dossiers en lien avec un prestataire
- 2. Appui à la gestion courante du patrimoine (actions simples de réduction des consommations, programmation de travaux d'amélioration, ...)**
- Analyser le comportement énergétique de la collectivité et **élaborer un programme pluriannuel d'actions** hiérarchisées en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre
- 3. Appui aux projets de la collectivité dans le cadre d'une rénovation ou d'une construction neuve (AMO, préconisations, ...).**
- **Accompagner la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie :**
 - ✓ Développement des énergies renouvelables
 - ✓ Mise en œuvre du plan d'actions recommandé
 - ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage
 - ✓ Préparation des dossiers, des cahiers des charges, des investissements, etc.

UN SERVICE QUI PEUT S'AUTOFINANCER GRACE AUX ECONOMIES D'ENERGIE

La **Région et l'ADEME** encouragent la maîtrise de l'énergie dans le patrimoine public en accompagnant les collectivités via un **financement d'un poste sur trois ans**, correspondant à **50%** du salaire chargé sur 3 ans. Un **bilan annuel du service** sera mis en place, pour étudier les possibilités de reconductions. **Il ne s'agit pas de créer un poste à durée indéterminée, mais bien un CDD, renouvelable le cas échéant.**

Le **coût du service** peut être **amorti** grâce à la **valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)** générés par les travaux de rénovation du patrimoine (isolation, menuiseries, systèmes de chauffage, éclairage public...) :

- ✓ Les dépenses éligibles au dispositif CEE peuvent être valorisée **au maximum un an après la date de facturation**. Le conseiller pourra donc travailler dès la première année à l'identification et au montage des dossiers CEE.
- ✓ Selon des estimations fournies par GEO PLC (*notre partenaire actuel pour les CEE « TEPcv »*), un territoire comme le nôtre pourrait générer un volume de CEE « classiques » de l'ordre de **125 000€ par an**. **En conservant 20% de ces CEE, soit 25 000 € par an, le Pays peut autofinancer le service, sans aucun reste à charge pour les EPCI.** Toutefois, ces estimations doivent être considérées avec toute la prudence nécessaire. Le fonctionnement pour la valorisation des CEE « classiques » restera identique à celui déjà en place pour les CEE « TEPcv », via des conventions de regroupement et de reversement entre les collectivités et le Pays.

*NB : Dans les 600 communes bretonnes faisant appel aux services d'un CEP, la mise en œuvre d'actions simples avec investissements limités permet **d'économiser jusqu'à 3 € par an et par habitant** (source : Brochure CEP - ADEME, Région Bretagne, Etat).*

Plan de financement prévisionnel du service

Dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Total sur 3 ans
Personnel (1ETP en CDD)	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	120 000,00 €
Frais divers (déplacements ...)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
Total des dépenses	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	135 000,00 €
Recettes	Année 1	Année 2	Année 3	Total sur 3 ans
ADEME / Région	28 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €	60 000,00 €
20% des CEE valorisés	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	75 000,00 €
Total des recettes	53 000,00 €	45 000,00 €	37 000,00 €	135 000,00 €
Participation BpLC et VHBC sur 3 ans				0,00 €

NB : chaque collectivité restera libre de faire appel au service sur tout ou partie des missions proposées par le CEP.

Avec l'accord des 2 EPCI, le service va être repris à l'échelle du Pays. Le dossier de financement du service sera déposé pour fin juin auprès de l'ADEME et de la Région Bretagne. Le recrutement (CDD 1 an, renouvelable) a été lancé pour une embauche en septembre.

▪ Point sur l'éolien sur le territoire du Pays des Vallons de Vilaine :

Le 27 mars dernier, une réunion a été organisée par le Pays des Vallons de Vilaine à l'initiative du Sous-Préfet de Redon. L'objectif était de réunir tous les Maires des communes concernées par un projet de parc éolien afin de partager l'état des lieux et amorcer de nouvelles réflexions quant au développement des énergies renouvelables.

Une autre réunion a été organisée le 14 mai dernier, sur la base de présentations des structures départementales et régionales d'investissement et de retours d'expériences sur des projets éoliens citoyens.

Un débat s'instaure sur différents sujets liés à l'éolien : zones favorables d'implantation, répartition de la fiscalité, acceptabilité des projets, projets participatifs et citoyens, rôle des SEM (départementale et régionale). Pierre-Yves REBOUX indique que tous les comptes-rendus sont transmissibles sur simple demande aux membres qui le souhaitent et comme pour les autres projets de développement des énergies renouvelables, des points réguliers sont réalisés lors des COPIL PCAET. Le prochain est programmé le 3 juillet prochain, de 9h30 à 12h00 au Sel-de-Bretagne. La réunion sera suivie de la visite de la nouvelle salle polyvalente.

▪ Finalisation du programme TEPcv et communication :

Rappel :

Le Pays des Vallons de Vilaine a été **labellisé** Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPcv). A ce titre, le territoire a pu valoriser des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) dans la limite d'un **plafond de 1 050 000 €**. La **prime CEE TEPcv** équivaut à **107,7%** des **dépenses** des travaux **éligibles**. **92%** de ces primes reviennent aux **collectivités** et le **solde (15,7%)** revient au **Pays** pour **financer** les actions liées à la **transition énergétique** (*notamment l'Espace Rénov' Habitat*).

Etaient éligibles les **opérations achevées** au plus tard le **31 décembre 2018** et réalisées conformément aux fiches d'opérations standardisées portant notamment sur les **travaux de rénovation de l'éclairage public** et **l'isolation** ou le changement de **chauffage** pour les **bâtiments publics**. Le **Pays travaille** depuis plus d'un an avec les **communes** du territoire pour identifier les travaux et le **plafond de l'enveloppe** a été **atteint**.

N° dépôt	Montant des primes	Nombre de bénéficiaires	Avancement
1	103 948,10 €	4	Validé (primes reversées)
2	111 419,56 €	8	Validé (primes en cours de versement)
3	572 386,20 €	12	Validé (primes en cours de versement)
4	262 246,14 €	6	Dossiers en signature

Il est rappelé l'**importance** de **communiquer** sur ces **aides** qui permettent de financer une partie des travaux liés à la valorisation du patrimoine public, à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à l'exemplarité de la collectivité.

A ce titre, une **communication spécifique** sur l'ensemble du **programme TEPcv** (subventions + CEE), sera **organisée prochainement** avec l'ensemble des **collectivités bénéficiaires**. Un bilan et une communication adaptée sont en effet demandés dans les dispositions du programme.

Tourisme

▪ Déclinaison locale du plan d'actions 2019-2021 au sein de la Destination Touristique (DT) « Rennes et les portes de Bretagne » :

Suite à l'approbation par la DT de la stratégie intégrée et son **plan d'actions 2019-2020**, la prochaine étape importante va consister à **décliner localement** ce plan d'actions, de manière très concrète et en identifiant les **projets touristiques** sur le **territoire**. Tous les projets touristiques, qu'ils soient de compétence intercommunale ou communale, publics ou privés, sont concernés et peuvent être identifiés. Un **document de travail** a été réalisé entre agents EPCI et Pays. Il doit servir de base de travail au niveau local avec l'ensemble des acteurs.

Lien promotion DT « Rennes et les portes de Bretagne »

<https://vimeo.com/302192350/6c3bf18140>

Aurélié MARTEL a quitté le Pays depuis le 11 juin 2019. Après concertation avec les EPCI afin de pourvoir à son remplacement, l'organisation du Pays a été réinterrogée, à effectifs constants. Un remplacement « poste pour poste » (mi-temps tourisme / mi-temps fonctions administratives) n'étant pas opportun, le recrutement lancé porte sur un(e) Chargé(e) de projet tourisme et gestionnaire contractualisation. Cette personne travaillera en relation et sous la responsabilité de Nolwenn COLSON, qui assumera la coordination avec la Destination Touristique parallèlement à

l'animation du contrat de partenariat. Floriane LIZE quant à elle évolue vers de nouvelles fonctions et assurera les fonctions administratives qu'occupait Aurélie MARTEL au Pays.

Informations et questions diverses

▪ Etude de faisabilité pour la mise place d'un SIG mutualisé : autorisation du Président à signer le marché

- COPIL le 11/10/2018 pour travailler sur le cahier des charges ;
- Validation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) complet le 14/12/2018 ;
- Publication de l'avis d'appel public à la concurrence le 11/01/2019 ;
- Date limite de réception des offres le 14/03/2019 ;
- 8 offres reçues ;
- Analyse technique des offres pour les agents EPCI et Pays ;
- 1^{er} rapport d'analyse des offres transmis au COPIL le 28/05/2019 ;
- Phase de négociation (prix uniquement) avec les 3 premiers candidats jusqu'au 07/06/2019 ;
- Rapport définitif d'analyse des offres validé par le COPIL le 14/06/2019

	FREELANCE GEOMATIQUE / REALIA SARL	NAOMIS	AXES CONSEILS / SEGIC INGENIERIE	ARX IT
	44270 / 75013	44262	91370	75013
Note technique (sur 60)	59,00	46,00	51,00	43,00
Note prix (sur 40)	28,90	40,00	34,00	20,70
TOTAL (note sur 100)	87,90	86,00	85,00	63,70
CLASSEMENT	1	2	3	4
PRIX DES PRESTATIONS (en €HT)	23 250,00 €	16 780,00 €	19 750,00 €	32 475,00 €
	SAFEGE SAS - Agence Bretagne Pays de Loire	IDGEO / E2L	SETUR SAS	BREIZH MAPPING
	35761	31100 / 31300	35176	22290
Note technique (sur 60)	22,00	40,00	42,00	24,00
Note prix (sur 40)	38,80	20,00	17,80	17,40
TOTAL (note sur 100)	60,80	60,00	59,80	41,40
CLASSEMENT	5	6	7	8
PRIX DES PRESTATIONS (en €HT)	17 300,00 €	33 600,00 €	37 800,00 €	38 600,00 €

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché avec FREELANCE GEOMATIQUE / REALIA SARL pour un montant de 23 250 €HT. Le calendrier d'exécution de la mission doit permettre un rendu de l'étude avant les échéances électorales de mars 2020.

Conseil de développement

▪ Intervention de Joël REGNAULT, Président du CD de Pays :

Joël REGNAULT, Président du Conseil de développement de Pays, fait état de l'avancement des travaux dans le cadre des différentes saisines :

- Transition énergétique ;
- Mutations agricoles ;
- Dynamisation des centres bourgs ;
- Intermétropolisation ;
- Contractualisation Europe-Région-Pays.

Joël REGNAULT indique par ailleurs qu'une cinquantaine de personnes étaient présentes la veille pour assister à la conférence « Décentralisation et bloc communal : qui fait quoi », organisée à Saint-Senoux par le CD et animée par Thomas FRINAULT, Maître de conférences à Rennes 2.

----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée -----

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick DERVAL

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves REBOUX



**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**
12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
BP 88051 - 35580 GUICHEN



CONTRAT DE PARTENARIAT 2014-2020 - EUROPE/REGION BRETAGNE/PAYS DES VALLONS DE VILAINE

Fonds	Priorité/Fiche action	Enveloppes 2014-2020 et projets soutenus	Reste à programmer (avant remaquetage) au 27/06/2019
FRT 2014/2020	P1 : Accompagner les mutations économiques et soutenir la création d'emplois locaux	319 740,00 €	120 000,00 €
	1.1 : Favoriser l'accueil des entreprises locales	280 000,00 €	90 000,00 €
	BpLC : Extension d'un bâtiment « Le Steriad » pour la création d'une pépinière d'entreprises	150 000,00 €	
	SMICTOM : Développement d'un réseau de recyclerie	40 000,00 €	
	1.2 : Soutenir l'emploi et favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences	39 740,00 €	30 000,00 €
	Association Vallons Solidaires : Expérimentation CJM sur le territoire de BpLC	9 740,00 €	
	P2 : Concilier la dynamique du territoire avec la préservation de son identité	1 805 824,00 €	22 324,00 €
	2.1 : Revitalisation des centres bourgs	1 470 595,00 €	22 324,00 €
	Pléchâtel : Construction d'une maison de santé	100 000,00 €	
	Le Sel de Bretagne : Aménagement centre bourg	100 000,00 €	
	Val d'Anast : Etude préalable	22 000,00 €	
	Saint Senoux : Aménagement et sécurisation du centre-bourg	80 000,00 €	
	Guipry - Messac : Etude de revitalisation	27 780,00 €	
	VHBC : Rénovation du plateau sportif du COSEC	49 872,00 €	
	Bain de Bretagne : Halte garderie	100 000,00 €	
	Le Sel de Bretagne : Réalisation d'une salle de sport à énergie positive	100 000,00 €	
	Baulon : Revitalisation du centre bourg	100 000,00 €	
	Association sportive Rallycross : Aménagement sur site du Rallycross de Lohéac	56 100,00 €	
	SAS Kampus 137 : Parc de loisirs multi-activités à Crevin	100 000,00 €	
	Pléchâtel : Construction d'une boulangerie	60 000,00 €	
	Bain de Bretagne : Revitalisation de la place de la République	100 000,00 €	
	Val d'Anast : Aménagement du centre bourg de Campel - tranche 2	41 740,00 €	
	Poligné : Réhabilitation de la mairie en boulangerie	60 000,00 €	
	Teillac : Aménagement d'un espace intergénérationnel	20 514,00 €	
	Espace Habitat : Construction de 8 logements locatifs sociaux sur la commune de Guichen	100 000,00 €	
	Chanteloup : Création d'un café associatif	30 385,00 €	
	Pancé : Etude urbaine	5 930,00 €	
	Mernel : Réhabilitation du presbytère en maison des associations	63 750,00 €	
	Saint-Sulpice des Landes - Revitalisation centre bourg	100 000,00 €	
	Combléssac : aide au dernier commerce (boulangerie)	30 200,00 €	
	2.2 : Accompagner les collectivités dans leur projet urbain	49 046,00 €	0,00 €
	PVV : Conseil en urbanisme partagé du Pays - 2016	17 204,00 €	
	PVV : Conseil en urbanisme partagé du Pays - 2017	16 575,00 €	
	PVV : Conseil en urbanisme partagé du Pays - 2018	15 267,00 €	
	2.3 : Développer, promouvoir et coordonner le tourisme et les loisirs nature	286 183,00 €	0,00 €
	Steeve PERRAUD - Les toues de la vilaine : Construction d'un grand bateau	54 500,00 €	
	Société des courses de Maure de Bretagne : Création d'un pôle cheval	75 000,00 €	
	Comité des fêtes : Nouvelles animations pour la fête médiévale du Grand-Fougeray	21 851,00 €	
	Guichen : Réalisation d'un parcours de santé	13 332,00 €	
	Association Les Zomards : Aménagement carrière pour activités subaquatiques à Saint-Malo de Phily	11 500,00 €	
	Pancé : Développement d'un pôle d'équipements de loisirs nature et sportifs pour dynamiser l'attractivité touristique du site du Tertre Gris	50 000,00 €	
	Guipry Messac : Chambres d'étapes	30 000,00 €	
	Guipry Messac : Aménagement des parcs arborés de Guipry-Messac	30 000,00 €	
	P3 : Conduire la transition énergétique du territoire en réduisant l'empreinte écologique du développement et en produisant localement des ressources renouvelables	613 760,00 €	194 101,00 €
	3.1 : Accompagner la réhabilitation énergétique des équipements publics	200 000,00 €	70 276,00 €
	Crevin : Réhabilitation thermique et énergétique de la salle de sports	88 864,00 €	
	Sel de Bretagne : Réhabilitation énergétique salle polyvalente	40 860,00 €	
	3.2 : Mesurer les enjeux énergétiques et climatiques du territoire, définir et soutenir un plan d'action local	30 000,00 €	23 825,00 €
	METHA BDC : Développement d'une unité de production de biogaz portée par un collectif d'agriculteurs locaux	6 175,00 €	
	3.3 : Développer l'éco-mobilité, lutter contre l'autosolisme et favoriser l'accessibilité	383 760,00 €	100 000,00 €
	VHBC : Halte TER Guichen - Bourg des Comptes	55 500,00 €	
	Chanteloup : Aménagement espace public	60 000,00 €	
	Guichen : Aménagement d'une voie douce	50 000,00 €	
	Val d'Anast : Aménagement du centre-bourg - tranche 1	58 260,00 €	
	VHBC : Etude de mobilité globale à l'échelle de VHBC	15 000,00 €	
	Le Petit-Fougeray : Création d'une voie piétonne	15 000,00 €	
	Guipry-Messac : Aménagement de modes déplacements doux sur la route de pipriac	30 000,00 €	
	Services collectifs essentiels	778 409,16 €	101 854,00 €
	Lassy : Construction d'un pôle intergénérationnel	70 000,00 €	
	La Couyère : Ecole neuve et réhabilitation médiathèque	52 000,00 €	
Teillac : Maison des associations et Skate park	50 000,00 €		
VHBC : ALSH - La Chapelle Bouëxic	21 000,00 €		
La Chapelle Bouëxic : Construction d'une salle de sport innovante	62 655,00 €		
Loeac : Restaurant scolaire et salle multifonctions	74 528,16 €		
Saint-Senoux : Construction d'un restaurant scolaire	100 000,00 €		
La Bande à Bullos : Les P'tits fous de lecture	3 132,00 €		
Loutehel : Création d'un terrain multisports	19 000,00 €		
Bain de Bretagne : Construction de salles de danse	100 000,00 €		
Guignen : Construction d'un groupe scolaire	100 000,00 €		
La Couyère : Création d'un terrain multisports	24 240,00 €		
TOTAL Fonds Régionaux Territorialisés (FRT)		3 517 733,16 €	438 279,00 €

LEADER 2014/2020	1 : Soutenir l'innovation économique, la création et la pérennisation des entreprises et de l'emploi local	70 000,00 €	40 000,00 €
	SMICTOM des Pays de Vilaine : Développement d'un réseau de ressourcerie sur le territoire	30 000,00 €	
	2 : Développer l'économie touristique et les loisirs nature dans le respect de l'identité du pays	375 786,79 €	191 324,79 €
	Entreprise Perraud - "Toues de la Vilaine" : Construction d'un grand bateau	50 000,00 €	
	Commune de Guipry-Messac : Réhabilitation 4 chambres d'étapes	30 000,00 €	
	Association Phare Ouest : Festival Vents de Vilaine - année 3	22 087,50 €	
	Association Tous sur le Pont : Les 250 ans du pont de Pont-Réan	6 213,00 €	
	Commune de Guipry-Messac : Label Station Pêche	15 237,50 €	
	Boum Boum Production : Un soir sur l'île	7 049,00 €	
	La Chapelle Bouëxic : Rénovation d'un bâtiment communal en hébergement touristique	30 000,00 €	
	BPLC : Levée de pléchatel	23 875,00 €	
	3 : Développer une agriculture de qualité et des circuits courts	46 000,00 €	40 000,00 €
	Fédération des Moulins de France : Forum	6 000,00 €	
	4 : Accompagner la revitalisation des centres bourgs et proposer des formes d'aménagement plus respectueuses de l'environnement	55 150,00 €	0,00 €
	PVV : Conseil en Urbanisme Partagé du Pays des vallons de Vilaine	55 150,00 €	
	5 : Soutenir le développement de la multi modalité et des transports durables	60 000,00 €	60 000,00 €
	6 : Améliorer la qualité de vie des habitants du pays à travers l'accès au sport et à la culture	334 380,24 €	98 168,13 €
	CCMVS : Constitution d'un fonds de DVD intercommunal	29 012,50 €	
	CCMVS : Valorisation et animation des sites patrimoniaux communautaires - Musée Eugène Aulnette (phase 1)	39 000,00 €	
	Guipry-Messac : Aménagement des parcs arborés de Guipry-Messac	30 000,00 €	
	VHBC : Mise en réseau des bibliothèques du territoire	85 000,00 €	
	Association Les P'tits Lézarts : La semaine des Lézarts	16 802,50 €	
	Art Maure Spectacles : Festival d'humour « Les Cambrouss'ries »	10 729,49 €	
	Association Cinéma l'Alliance : Culture et patrimoine : cinéma au cœur des partenariats	8 722,00 €	
	Saint-Malo-de-Phily : Installation d'un espace multisports	7 644,53 €	
	Association Les Menhirs - Le Sel Ti Val en musique, la culture bretonne au cœur du territoire	9 301,09 €	
	7 : Assurer aux enfants et leurs familles de bonnes conditions d'accueil et agir pour une jeunesse active en mouvement et intégrée	235 488,97 €	73 738,97 €
	Commune de Lassy : Construction d'un espace intergénérationnel	30 000,00 €	
	VHBC : Restructuration et rénovation de l'ALSH à la Chapelle-Bouëxic	30 000,00 €	
	Commune de Lohéac : Construction d'un restaurant scolaire et 2 salles multifonctions scolaire et périscolaire	20 000,00 €	
	Tresboeuf : Création d'une aire de loisirs et d'un parcours VTT à Tresboeuf	24 000,00 €	
	VHBC : Diagnostic jeunesse	10 000,00 €	
	BpLC : Enfance et bientraitance	47 750,00 €	
Mesure 19.3 : Coopération	80 000,00 €	80 000,00 €	
TOTAL LEADER	1 256 806,00 €	583 231,89 €	
ITI FEDER 2014/2020	1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et culture numériques	171 429,00 €	106 049,22 €
	VHBC / BPLC : Portail Internet	65 379,78 €	
	3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne	178 571,00 €	60 135,00 €
	Baulon : Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour 5 ERP	118 436,00 €	
	3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement social	389 826,00 €	0,00 €
	NEOTOA : Réhabilitation de la résidence les Fresnes à Guichen	49 262,57 €	
	Espacil Habitat : Réhabilitation de 15 logements à Crevin	55 514,72 €	
	Espacil Habitat : Réhabilitation de 4 logements à Bain de Bretagne	33 667,00 €	
	Espacil Habitat : Réhabilitation d'une résidence à Lalleu	30 591,00 €	
	NEOTOA : Réhabilitation thermique de 40 logements sociaux à Guichen	201 415,42 €	
	Espacil Habitat : Réhabilitation et amélioration thermique de 8 logements individuels à Teillay	19 375,29 €	
	3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité	183 333,00 €	0,00 €
	VHBC : Aménagement de la Halte TER de Guichen/Bourg-des-Comptes - phase 1	88 500,00 €	
	VHBC : Aménagement de la Halte TER de Guichen/Bourg-des-Comptes - phase 2	94 833,00 €	
	TOTAL ITI FEDER	923 159,00 €	166 184,22 €
TOTAL CONTRAT DE PARTENARIAT	5 697 698,16 €	1 187 695,11 €	